

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent
être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JUIN

JUIVERIE

ET REPRODUCTION LITTÉRAIRE

Notre confrère et ami, M. J. Rouxel, rédacteur
du *Journal de Rennes*, raconte une histoire des
plus suggestives qui vient de lui arriver avec l'édi-
teur Ollendorff.

C'est un trait de plus qui donne raison à Drumont
dans sa campagne antisémite. Aussi pen-
sons-nous que le lecteur prendra intérêt au récit
que nous trouvons dans le *Journal de Rennes* :

Il nous est arrivé ces jours derniers, dit notre
excellent confrère, une petite mésaventure
que je demande la permission de compter.
Ce n'est pas qu'elle soit très intéressante pour
nos lecteurs, mais elle leur montrera quelle
est l'apreté des éditeurs, surtout d'un éditeur
doublé d'un israélite, quels sont les procédés
inqualifiables dont ces messieurs usent vis-à-
vis de la presse de province, et combien en
même temps est excessive une certaine juris-
prudence en matière de propriété littéraire.
D'ailleurs, à défaut de nos lecteurs, nos confrères,
dont plusieurs ont passé sous les mêmes
fourches caudines, retireront de la publi-
cité de ce fait quelque profit, si même ils n'en
éprouvent quelque plaisir.

Donc, le 15 avril dernier, nous publions un
monologue de M. Grenet-Dancourt, intitulé
Thermidor, édité par la maison Ollendorff. Le
morceau n'était pas extraordinairement spiri-
tuel, mais il avait trait à un incident récent et
fameux, nous l'avions lu dans un certain nom-
bre de journaux, sur lesquels nous ne voulions
pas rester en retard, et nous obéissons à cette
propension bête, mais fort commune en pro-
vince, de reproduire, fût-ce des inepties ou des
fadaises, tout ce qui vient de la capitale.

Je tiens à constater, dès ici, qu'aucun des
journaux de Paris et d'ailleurs, où ledit mo-
nologue avait paru, ne portait la mention que
la reproduction fût interdite ; que nous avions
indiqué les noms de l'auteur et de l'éditeur,
ce qui, jusqu'à un certain point, constituait
une réclame ; enfin, que notre publication,
d'une bonne foi entière et absolue, ne pré-
sentait à aucun point de vue le caractère
frauduleux et subreptice de la contrefaçon
littéraire.

Or, quelques jours après, nous recevions de
M. Paul Ollendorff — éditeur, rue Richelieu,
28 bis, Paris — une lettre sèche comme du
papier timbré où il sommait, sans préambule,
de lui adresser, pour prix du préjudice à lui
causé, la somme de 500 fr., « somme à la-
quelle il avait été transigé dans plusieurs cas
semblables... »

Notre première impression fut la surprise,
car nous pensions avoir fait une chose par-
faitement innocente. Puis nous trouvâmes le
procédé brutal et peu français, sentant la
naturalisation récente et l'au-delà du Rhin.
Enfin, la somme nous paraissait exorbitante :
500 fr. pour la reproduction d'un opuscule de
150 à 200 lignes, alors que la Société des
Gens de Lettres nous prend même redevance
pour un nombre indéfini de reproductions ! Si
encore c'avait été des vers !

Toutefois, comme les règles de la propriété

littéraire sont formelles, nous offrîmes au sieur
Ollendorff, pour réparation, un certain nom-
bre de réclames, en l'avertissant qu'à défaut
d'acceptation, il lui serait loisible de soumettre
aux tribunaux compétents des prétentions qui
nous semblaient inacceptables aussi bien dans
le fond que dans la forme.

Là-dessus, il abaisa sa demande à 400 fr.
Nous offrîmes 20 fr. Bef, il descendit à 30 fr.,
en nous menaçant de la correctionnelle !

Le chiffre commençait à devenir raisonnable.
Cependant nous eussions aimé à faire
juger la question, ne fût-ce qu'au point de vue
du quantum de l'indemnité, et nous l'eussions
sûrement fait juger si nous avions dû être assi-
gnés devant le tribunal de Rennes.

Mais voilà ! il y a en matière de presse une
jurisprudence spéciale et draconienne qui
bouleverse toutes les règles ordinaires de la
compétence. Ce n'est plus seulement au tribu-
nal de son domicile qu'un journal doit être
assigné, conformément à la règle « *actor se-
quitur forum rei*. » Il peut l'être partout où
il a un abonné, partout où la poste l'amène.
Il était donc permis au sieur Ollendorff de
nous assigner devant le tribunal de la Seine,
voire devant le tribunal correctionnel, puisque,
tant que la bonne foi n'est pas établie, la re-
production indue suppose le délit de contrefaçon.

Cette perspective nous effraya ; nous pen-
sâmes que de plaider à Paris pour 50 fr., le
jeu n'en valait pas la chandelle, — surtout
contre un homme puissamment apparenté dans
les ministères ! — que quel que fût le résul-
tat, les frais dépasseraient cette somme ; et nous
avons transigé, nous avons payé 30 fr., aux-
quels nous nous faisons un plaisir d'ajouter
gracieusement cette petite réclame.

Notez qu'il y a eu vraisemblablement plus de
cent journaux dans notre cas auxquels M.
Ollendorff a envoyé la même circulaire, et
jugez un peu ce qu'a été son « petit bénéfice ! »
C'est vraiment à faire souhaiter par les édi-
teurs la contrefaçon de leurs ouvrages ; à ce
compte, elle leur rapporterait souvent vingt
fois plus que la vente !

Ah ! M. Ollendorff est un habile homme, et
il est doux de penser qu'il y a peut-être comme
cela dans les steppes de la Russie des centaines
d'éditeurs de l'avenir !

Et maintenant, il y aurait bien des réflexions
à faire sur les règles surannées de la propriété
littéraire, particulièrement en ce qui concerne
la presse. Qu'on nous permette seulement
celle-ci relativement à la jurisprudence signalée
plus haut. Nous comprendrions, à la rigueur,
quand il s'agit d'un délit caractérisé, d'une
atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
que l'action publique pût s'exercer partout où
le journal paraît ; mais, vraiment ! n'est-il pas
souverainement injuste, à propos d'un simple
quasi-délit, d'une action civile en préjudice
causé, de permettre à un particulier, au pre-
mier juif venu, de violer le principe fondamen-
tal de la compétence, privilège et sauvegarde
du défendeur ?

Nous livrons ces appréciations à nos con-
frères et au public. Les productions de la
plume et de la pensée... d'autrui sont chose
précieuse et sacrée, nous en avons fait l'expé-

rience. Eh bien ! nous ne sommes pas aussi
jaloux des nôtres, et si quelqu'un a la velléité
de reproduire cet article, qu'il ne s'en gêne
pas ! nous ne le poursuivrons pas en contre-
façon.

JULES ROUXEL.

LE RECRUTEMENT RÉGIONAL

Un vœu émis verbalement avant le vote de
la loi de l'armée du 15 juillet 1889 et non le
texte même de cette loi a consacré le rempla-
cement du recrutement régional par le recru-
tement national, c'est-à-dire que les jeunes
soldats de chaque région, au lieu de se rendre
dans les régiments de leurs corps d'armée
respectifs, en dehors de leur inscription de re-
crutement, seront dispersés au loin comme
cela a déjà lieu pour les deux cinquièmes de
chaque contingent annuel, pour les Colonies,
l'Algérie et la Tunisie, la cavalerie indépen-
dante, les régiments de frontière, les ponton-
niers, le génie, les bataillons de chasseurs à
pied et d'artillerie de forteresse, etc.

C'est là une faute irréparable, c'est-à-dire la
perte de l'agriculture dans le présent, la ruine
de la France en cas de mobilisation, enfin une
division plus sensible des soldats de l'armée
en pauvres et riches.

Agriculture. — On donne toute l'année une
multitude incessante de permissions de huit et
de quinze jours aux militaires de troupe,
pour que l'économie résultant de leurs absen-
ces permette d'équilibrer le budget et d'en-
tretienir 4,000 officiers de plus que n'en a
l'armée allemande à égalité de régiments et
45,000 chevaux de trop. Tant que les hommes
sont en moyenne à 45 kilomètres de leur com-
mune, grâce aux transports à prix réduit en
chemin de fer (0 fr. 01 cent. par 7 kilomètres),
ce procédé a pu fonctionner, et l'on a vu les
soldats obtenir aux moments propices pour
les travaux de la terre, des permissions de huit
jours pour venir seconder leurs parents dans
les soins de leur culture. Avec l'éloignement,
ces permissions ne donneraient au plus que
quatre jours de travail, et la dépense du trajet
dépasserait la valeur de ce travail : on les
refusera. C'est donc l'agriculture qui sera sa-
crifiée, et cela au moment où elle est déjà si
abandonnée et si pauvre.

Mobilisation. — Aujourd'hui la vitesse de la
mobilisation est une mesure de la plus haute
importance pour qui ne veut pas se laisser
envahir, ni désorganiser par un ennemi qui
trouve surtout sa force dans la rapidité de ses
formations et de son attaque. Les formations
allemandes sont non-seulement régionales et
même provinciales, mais royales (Saxe, Ba-
vière, Hanovre, Wurtemberg), grand-ducales
(Bade), ducales (Holstein, Sleswick, Brunswich,
Saxes) ; c'est devant un pareil spectacle qu'on
oublierait le passé de la dernière guerre, le
secret de la force de la Prusse ; qu'on redou-
terait le souvenir des anciennes provinces
françaises, souvenir qui se perd dans l'histoire
du moyen-âge et qui est effacé par quatre
siècles d'unité du territoire !

Il y a 36 anciennes provinces : on les a dé-
coupées et groupées par morceaux pour 86
départements et 18 corps d'armée ; aucun corps

ne peut porter le nom d'une province ; les
officiers sortent de tous les points de la
France, et Paris et les grandes villes ont en ré-
sidence au moins le dixième des disponibles
de l'armée.

Se figure-t-on un régiment qui doit partir le
deuxième jour de la mobilisation, mais qui
aura au préalable à attendre la rentrée de ses
absents, de ses disponibles et de ses réservis-
tes, lesquels auront à traverser une grande
partie de la France au milieu de la désorgani-
sation du transport des voyageurs ?

Et après avoir ainsi réparti les hommes aux
quatre points cardinaux de la France pour es-
sayer de composer la première armée ou armée
active, on reprend ces mêmes hommes, de
31 à 36 ans, pour faire la seconde armée, et
celle-là on la forme, pas même par départe-
ment ; car il y a 144 régiments pour 86 départe-
tements, et plus d'une demi compagnie par
canton !... On forme l'infanterie territoriale à
l'ombre de tous les clochers ; voilà une singu-
lière critique du recrutement national.

Si l'on redoute tant le recrutement régional
des corps d'armée, il n'y a qu'à envoyer les
hommes de tout département dans un autre
corps d'armée voisin de celui de sa région, car
presque tout département en avoisine un ou
deux autres.

Riches et pauvres. — Quand les soldats se-
ront envoyés au loin de leur domicile, les ri-
ches seuls demanderont des permissions ; les
nécessiteux resteront à faire leur service. Et
comme il faut beaucoup d'absences sans solde
et sans rations pour faire des économies suffi-
santes, les soldats aisés iront *très souvent* et
eux seuls en permission. L'armée se trouvera
ainsi décomposée en riches et pauvres : singu-
lier effet de la fusion des classes de la société
sous le régime désastreux du recrutement dit
national, qu'on aura si malheureusement subs-
titué au recrutement régional, qui est excel-
lent à tous les points de vue.

Il ne faut pas l'oublier, un peuple qui n'a
plus de campagnes, n'a plus d'armée.

Dans la session d'août 1890, le Conseil gé-
néral du Jura a émis un vœu en faveur du re-
crutement régional pour les 12 régiments
(8 d'infanterie, 2 de cavalerie et 2 d'artillerie)
qui entrent dans la composition normale de
tout corps d'armée. Voilà un bon exemple à
suivre.

En novembre 1890, la garnison d'Auxonne
a été éprouvée par la fièvre typhoïde. Mais le
casernement des deux régiments n'a pu être
évacué ni assez vite, ni assez complètement.
En effet, les corps étant maintenant recrutés
par le mode de la grande dispersion, dit na-
tional, la distance, la durée du voyage et la
dépense, tout s'y opposait. C'est ce qui ne se-
rait pas arrivé pour les deux régiments
d'Auxonne, s'ils avaient encore été recruté par
le mode dit régional.

Malgré le froid excessif et la durée excep-
tionnelle de l'hiver 1890-91, des épidémies du
même genre ont eu lieu dans plusieurs garni-
sons : Auxonne, Belfort, Montargis, Charbourg,
Bergerac, Lisieux, Brest surtout, etc. Que se-
rait-il arrivé si l'hiver avait été doux et plu-
vieux pendant ces épidémies ?...

▲ cause du recrutement national, c'est-à-

dire à cause de l'éloignement des familles, on n'a pas pu dégager le casernement aussi vite ni aussi complètement, comme il l'aurait fallu dans cette circonstance. Après cette leçon, il faut espérer qu'on reconnaîtra enfin la nécessité de revenir au mode de dispersion à faible distance, au recrutement régional pour la composition normale des 12 régiments de tout corps d'armée : 8 d'infanterie, 2 de cavalerie, 2 d'artillerie outre le train des équipages, les infirmiers et les ouvriers d'administration, soit les deux tiers de l'armée.

Voilà ce que doivent réclamer avec insistance et enfin obtenir les conseillers généraux et les députés, eux qui sont les représentants légaux et les défenseurs des intérêts des campagnes.

C. B.

INFORMATIONS

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le ministre de l'intérieur a déclaré à son entourage qu'il attachait la plus grande importance au projet de loi tendant à la création des caisses de retraite pour les ouvriers. M. Constant en demandera la discussion aussitôt après le vote des tarifs douaniers. Il posera, assurément, la question de confiance sur l'urgence du projet.

Nous devons reconnaître qu'à la faveur avec laquelle il a été accueilli dès les premiers jours par la majorité républicaine, a succédé une froide réserve. La principale objection qui effraye de nombreux députés, repose sur la charge budgétaire de deux cent cinquante millions qu'imposerait l'adoption du projet gouvernemental.

Il ne faudrait donc pas conclure du vote de l'urgence, à l'adoption certaine du projet de loi. Tout porte à croire que s'il triomphe des résistances du Parlement, ce ne sera pas sans que d'importantes modifications n'y soient apportées.

LES OUVRIERS RAFFINEURS

Les délégués des ouvriers raffineurs de Nantes sont arrivés à Paris et ont fait déjà un certain nombre de démarches auprès des membres de la commission des douanes, en compagnie de MM. Sibille et Le Cour. Ils ont demandé à être entendus par la commission des douanes qui a délégué M. Georges Graux, rapporteur de la commission, pour entendre leurs réclamations et recevoir la pétition revêtue de 7,000 signatures, dont ils étaient porteurs. L'entrevue à laquelle assistaient les deux députés de Nantes a été très longue.

CONFLIT PARLEMENTAIRE

Au-Luxembourg, on a discuté à nouveau le projet de loi renvoyé par la Chambre, tendant à la réduction des droits sur les blés et farine

de froment. Le Sénat a maintenu presque à l'unanimité la modification qu'il avait précédemment introduite dans le but d'appliquer la loi de sa promulgation. On sait que la Chambre avait fixé la date du 1^{er} août pour l'application de la loi.

Le conflit est donc engagé entre les deux Chambres. Qui cédera? Les paris sont ouverts.

UN MAIRE RÉPUBLICAIN

On mande d'Arras que le maire de Berck-sur-Mer, bon républicain, vient d'être arrêté et écroué. On aurait relevé contre lui de nombreuses malversations.

La catastrophe de Mœnschenstein

Une effroyable catastrophe a eu lieu avant-hier à Mœnschenstein, près de Bâle.

Bâle, 14 juin. — Cet après-midi, à Mœnschenstein, première station après Bâle sur la ligne du Jura, au passage du convoi de 2 h. 45, le pont du chemin de fer jeté sur la Birse s'est écroulé en partie dans la rivière sous le poids du train.

Cent douze voyageurs ont été tués.

On relève de dessous les débris des wagons un grand nombre de blessés.

Les habitants de Mœnschenstein sont dans la consternation. Ils attendaient, pour la plupart, des amis qui venaient des environs prendre part à la fête de musique qui avait lieu aujourd'hui dans leur village, comme cela se pratique en Suisse, chaque dimanche d'été.

Il y a un nombre considérable de blessés, la plupart blessés grièvement, beaucoup ont les jambes coupées.

Beaucoup de corps n'ont pas encore été retirés, il est évident que tous ont été écrasés ou noyés. Le nombre des victimes est évalué à 120.

L'accident de Mœnschenstein interrompt les communications entre Bâle, Delle, Belfort, Paris et Calais.

Le viaduc qui s'est effondré était de construction nouvelle, reconnu à toute épreuve.

Deux locomotives et trois wagons ont été précipités dans la Birse.

Outre le chef de train, les mécaniciens et les chauffeurs ont été tués. On a déjà relevé environ quatre-vingts voyageurs tués.

Les corps ont été exposés dans un verger sur les bords de la Birse; le défilé des femmes venant chercher leurs maris, des parents venant reconnaître leurs enfants, a donné lieu aux scènes les plus émouvantes.

Dès que la catastrophe fut connue, les médecins accoururent sur les lieux accompagnés par des militaires actuellement à Bâle et par des pompiers.

Tous les omnibus et tramways, voitures de Bâle furent requis pour aller chercher les blessés dont la plupart furent conduits à l'hôpital de Bâle.

Le train contenait environ 600 personnes. Arrivé au pont Mœnschenstein, la première machine se trouvait déjà de l'autre côté du pont lorsque celui-ci s'effondra.

Les machines et les trois premiers wagons furent précipités dans la rivière Birse dont les eaux sont actuellement très hautes.

Le quatrième wagon fut précipité à moitié dans l'eau, le cinquième wagon de troisième classe resta suspendu entre le pont et les débris; le sixième et les suivants restèrent sur la culée.

La première machine est tombée les roues en l'air, la deuxième sur les roues, les wagons de première et de deuxième classe sont complètement broyés. Le fourgon postal est sous l'eau; personne n'a pu être sauvé.

Dans les autres wagons, les voyageurs ont été fortement blessés et contusionnés.

Le Cheval d'armes français DEUX JOURS A SAUMUR

LA CAVALERIE FRANÇAISE
L'officier de cavalerie et son cheval

(Suite et fin)

Courons au Breil. Ce Breil est une presqu'île où l'on parvient par un chemin montueux et un peu pierreux. Si vous voyez quelques chevaux, pas mal de chevaux même, se jeter de côté en arrivant à la hauteur d'un bâtiment élevé sur la droite, c'est que ce bâtiment est celui d'un équarrisseur, et qu'il s'en dégage un parfum peu réconfortant et rappelant un cheval, comme au trappiste : « Frère, il faut mourir ! » Il y a bien des hommes qui n'aiment pas à traverser un cimetière. J'excuse volontiers les chevaux qui passent au large quand ils sentent Macquart. La peur de la mort ne se commande pas.

Mais ces idées tristes vont vite s'effacer sur le Breil, qui est bien le coin le plus riant des bords de la Loire. Tous les charmes d'un site exquis s'y réunissent, et de quelque côté qu'on jette les yeux, le paysage est ravissant. Déjà les chevaux s'y promènent à la file comme sur un champ d'entraînement, et il serait facile de se croire transporté sur la pelouse de Chantilly, à l'heure des galops, n'étaient les uniformes des cavaliers qui n'ont rien de la tenue des lads.

Le travail recommence, trois par trois les cavaliers vont sur la piste qui borde la rivière et prennent deux canters de mille mètres en allant, mille mètres en revenant. Ah! messieurs les entraîneurs, qu'il vous eût été doux de contempler ce spectacle, de voir des hommes bien assis, les mains bien placées, diriger des

chevaux confiants et allant droit. Vous qui vous lamentez avec raison sur l'indiscipline de vos groomes contre lesquels vous déclarez n'avoir aucun moyen de répression, vous auriez dit : Parbleu! qu'on nous donne les poids légers de Saumur et nous n'amènerons que des cracks au poteau!

J'ai bien pensé à tout cela en suivant les galops sur le Breil; j'ai pensé au parti que d'habiles cavaliers peuvent tirer des poulains les plus indomptés. J'ai vu là une pouliche, *Maquette*, par *Plutus* et *Miss Marguerite*, complètement folle; on avait dû renoncer à lui mettre un lad sur le dos à Chantilly; je lui ai vu faire des bonds d'une violence inouïe, toute prête à s'emballer; l'officier auquel elle était confiée, M. Zentz, la maintenait avec une habileté et une sûreté admirables. Quand vous verrez ce jeune officier sur un champ de courses, accordez-lui votre confiance, il la mérite.

Le travail du Breil ne dure pas plus d'une heure. Les chevaux qui rentrent sont en merveilleux état et semblent prêts à courir. Ils courent d'ailleurs bientôt à Verrie et je serai très heureux de les retrouver sur une piste où, certainement, ils feront bonne figure.

Savez-vous l'heure qu'il est? six heures! et nous n'avons pas débridé. Sapristi, on ne flâne pas sous l'uniforme noir! Nous allons pouvoir nous reposer un peu avant le dîner. Du repos, allons donc! ce n'est pas d'ordonnance. Si nous montions au château? Il est du XI^e, la vue est superbe: tout le panorama des vallées de la Loire et du Thouet!

Nous voici cinq dans un fiacre de louage trainé par un cheval réformé de l'École. Pauvre animal tout usé; il a coûté cinquante francs! La côte est bien rude: ses vieilles jambes refusent le service. Il donne tout ce qu'il peut, mais il a fait tant de reprises de manège; ça compte, quand on est las. Nous ne sommes pas longs à sauter à terre. Un vieux bravel on serait cause qu'il reste en plan!... Quand il a du poids de moins, son œil se ranime, il lance un regard sur les uniformes, son passé lui revient, il me semble qu'il esquiverait un pas espagnol. Pourquoi les chevaux d'armes n'ont-ils pas leurs invalides?

Nous y sommes montés à pied au château et le trajet nous a paru léger. Continuant de nous conformer à la note dominante de la journée, nous mettions en pratique ces principes d'humanité, de douceur, de politesse et d'élégance répandus dans tout le personnel de l'École, depuis le commandant en chef jusqu'au simple garde d'écurie; hommes et chevaux sont mis et bien mis. Quand on a vu Saumur, on s'endort content, s'abandonnant au rêve, au fameux rêve du tableau de Detaille, si doux au cœur, seulement on voit des chevaux au piquet et des cavaliers qui sommeillent.

ROBERT MILTON.

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

Au moment où le quadrille s'achevait, un souvenir traversa l'esprit du capitaine de chasseurs: on plut, ce souvenir se précisa.

— N'y a-t-il pas, dans l'armée russe, un général Vonzof? demanda-t-il à son obligé cicerone.

— Il y en a eu un, le père de la jeune fille à qui je vais vous présenter. Il fut tué à Plewna.

— Ah!

Et Gérard, un peu impressionné, suivit M. de Lendre, qui se dirigeait vers un groupe féminin dans lequel mademoiselle Vonzof avait sa place. N'était-ce pas une étrange coïncidence qui l'avait mis, dès son arrivée à Pétersbourg, sur le passage de la jeune fille dont sa vieille maison de famille avait reçu la visite, huit ans auparavant, dans des circonstances inoubliables?

Pourtant, s'il ne pouvait oublier la joyeuse nouvelle que ses amis fêtaient en ce jour déjà jointain, et le brutal bannissement qu'on lui

avait signifié le même soir, il ne gardait, il faut l'avouer, qu'un souvenir assez confus de la fillette dont la naïve sympathie l'avait touché.

Et, négligeant de tenir compte des années écoulées, ce fut à Olga qu'il pensa, bien que sa ressemblance ne fût pas frappante avec la demoiselle d'honneur de Sa Majesté.

— Je vais vous présenter d'abord à la princesse Laghine, lui glissa M. de Lendre.

Ce nom ne disait rien à Gérard. Il s'inclina, avec une grande courtoisie, mais avec une profonde indifférence, devant la belle jeune femme dont la toilette de velours mauve se voilait d'une pluie de brillants.

— M. de Valdaun, notre nouvel attaché militaire et l'un de nos plus aimables officiers, avait dit Paul de Lendre.

La princesse sourit, et de sa voix russe, un peu traînante, mais enchanteresse, dit quelques mots gracieux. Gérard répondit de son mieux, tout en glissant un regard impatient vers la chaise vide, voisine de celle de madame Laghine. Il y avait sur cette chaise un claque et un petit carnet en or, qui en disaient long au jeune officier.

A sa grande satisfaction, il vit au même

instant s'approcher M. de Hubshhausen, — l'attaché allemand — et sa danseuse, dont c'était la place.

— Mademoiselle, permettez-moi de vous présenter M. de Valdaun...

Gérard n'entendit pas les quelques paroles flatteuses qui suivirent. Le sens de l'ouïe était momentanément oblitéré chez lui, au profit de celui de la vue. Il regardait deux beaux yeux sombres, deux yeux profonds et troublants, qui se levaient un peu timidement, malicieusement aussi vers lui; et tout à coup, sa mémoire retrouva sa fidélité. A ce regard d'une sauvagerie charmante, il reconnut Alexandra, la gentille blondine qui avait pleuré sur lui. Quelle ingratitude de ne l'avoir pas reconnue plus tôt!

A vrai dire, Gérard était très excusable, car à part ces prunelles ravissantes qui rappelaient l'enfant dans la jeune fille, les années écoulées avaient amené une transformation complète. Suivant une vieille figure qui serait absolument usée si elle n'était si juste, le papillon était sorti de sa chrysalide; et Gérard lui trouvait des ailes si radiées, qu'il restait tout naïvement surpris de la métamorphose.

Quoiqu'il ne manquât pas d'aplomb, et

qu'il eût, sans être très mondain, quelque habitude du grand monde — il ne se serait pas trouvé à Pétersbourg sans cela — il ne se montra pas absolument à son avantage pendant ces premières minutes. Embarrassé par l'éclat un peu railleur de ces grands yeux de jeune fille, il balbutia, dit quelques banalités, et, finalement, demanda une valse qui lui fut accordée.

Saluant alors très bas la demoiselle d'honneur, il se retira au fond du salon, d'où il eut le dépit de voir que le blond Allemand papillonnait autour de la fleur charmante qu'il ne pouvait, lui, admirer que de loin.

Gérard aimait la danse comme un Alsacien. Ce soir-là, pourtant, il ne songea pas à danser avant la valse qu'on lui avait promise. Il ne connaissait encore, d'ailleurs, à la Cour, que les quelques personnes auxquelles il avait été recommandé, et si accueillante que fût leur amabilité, c'était une connaissance bien récente.

Le spectacle qu'il avait sous les yeux eût suffi d'ailleurs, à défaut d'autre pensée, à absorber son attention, par l'originalité somptueuse qui tranchait sur la banalité ordinaire des balés officiels.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 13 JUIN 1891

Froment-commerce, hectolitre	22	Boeuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	21 90	Veau	2
Métail	16 8	Mouton	2 40
Seigle	12	Porc	1 60
Orge	13 50	Poulets la couple	4 50
Avoine	10	Dindonneaux	—
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	35	Oies	9
Haricots rouges	30	Beurre le kilog.	2 10
Fèves	—	Œufs la douzaine	0 85
Noix	16 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	75
Châtaignes	—	Luzerne	75
Sel les 100 kil.	15	Paille	35
Son	16	Fluide de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique, 157 kilog.	12	Chaux tre qualité les 52 kilog. 500	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	64	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 38 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 36 55	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	150 à 200
Varrains	150 à 200
Bourgueil	160 à 200
Restigné	150 à 200
Chinon	130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	155 à 140
Saint-Léger et environs	120 à 130
Varrains et environs	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
La Vienne	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 36 à —
Cidre de Normandie	40 à —
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 42

MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

PARIS — 173, rue Saint-Honoré — PARIS
25^e ANNÉE
Revue économique et financière
Indépendante de toute société de crédit
Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.
Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.
ABONNEMENT: SIX FRANCS PAR AN
ÉTRANGER: DIX FRANCS

Annuaire de l'Épicerie française et de l'Alimentation. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui nous semble appelé à rendre de réels services à toutes les personnes qui s'occupent des denrées alimentaires tant solides que liquides. Dans un fort volume de 1,800 pages, dont le prix est de 10 fr. cartonné, l'éditeur, M. Paul GARNAUD (Bourse du Commerce) a condensé, d'une façon très claire, près de 400,000 adresses du monde alimentaire gros et détail. Le classement des départements par ordre alphabétique avec tableau résumé en tête, et de Paris par arrondissements, permet de trouver instantanément tous les renseignements utiles sur cette matière.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice
QUI SUPPRIME
INSTANANÉMENT et par TOUJOURS les

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSEQUENT
L'EXTRACTION
L'AURIFICATION

DEPÔTS: Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — Adresse de M. S. L. Z., 9, Rue Prongy (Pare Monceau), PARIS.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DEMANDE

En Séparation de biens

Par exploit du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, Il appert que:

Madame Anne Aubier, veuve en premier mariage du sieur Chrétien Heinrich, épouse en secondes noces du sieur Emile-Marcel Changé, avec lequel elle demeure à Saumur, rue des Capucins, A formé contre ledit sieur Changé, son mari, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné, occupant pour M^{me} Changé sur sa demande.

Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

(447) V. LE RAY.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

DEMANDE

En Séparation de Biens

D'un exploit du ministère de Riffault, huissier à Saumur, en date du dix juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Il appert que:

Madame Marie Lemoine, épouse sans profession de M. Armand-Louis-Auguste Cheignon, minotier, avec lequel elle est domiciliée de droit à Bron, commune du Cou-dray-Macouard,

A formé contre ledit sieur Cheignon, son mari, sa demande en séparations de biens.

Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné, occupant pour Madame Cheignon sur sa demande.

Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

(448) V. LE RAY.

A VENDRE

CRÉANCE de 800 fr.

S'adresser au bureau du journal.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Brindamour

Par jugement du 15 juin 1891, le Tribunal a maintenu M. Doussain, expert-comptable à Saumur, syndic définitif de la faillite du sieur Brindamour, maître d'hôtel à Saumur.

Pour extrait,
(449) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e G. RIFFAULT, huissier à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

De MATÉRIEL & de MARCHANDISES

Le Lundi 22 Juin 1891, à une heure du soir, et JOURS SUIVANTS, route de Ronen, à Saint-Lambert-des-Lévées, dans une maison habitée par M. SORET, négociant en vins,

Il sera vendu:

Un comptoir recouvert en zinc, tablettes en verre, camion à patentes, carriole, six hectolitres vins blanc et rouge, vins en bouteilles, tonnes, foudre, environ quatre-vingts fûts vides, ustensiles de cave, liqueurs, bouteilles vides.

On paiera comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (450)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 41,

Avec Remise et Écurie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PETITE MAISON

16, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SARGET, 44, rue Saint-Lazare.

A LOUER pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

Grande et Belle CAVE A LOUER

Située rue de Fenet
S'adresser à M. TERRIEN aîné.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Offres et Demandes

ON DEMANDE A ACHETER UN PETIT CHIEN BOULEDOGUE-RATTIER.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE sachant faire la cuisine et le ménage.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, 30 ans, demande place de COCHER.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TIGÈNE, HERPÈS, LUPUS, etc.
MÈRE DES PLAIES et ULCÈRES VARIOQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites heures, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, SAUMUR

SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR

49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20, le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20; par 10 kil. : 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre 50
— garanti pur vin, — 70

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 50.

LEON FRESCO

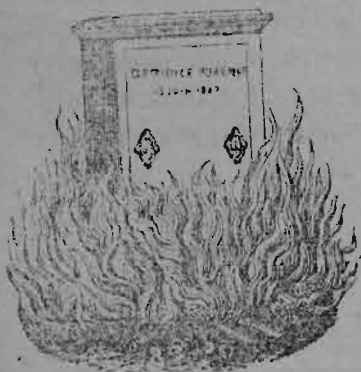
CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Maire de Saumur

1891

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné.